

DLA

Territoires

N° 2

2^{ÈME} TRIMESTRE 2007

TRIBUNE

SOMMAIRE

TERRITOIRES

Les DLA au cœur
des politiques
départementales 2-3

FILIÈRES

La Fédurok, partenaire
actif du dispositif 4

ACTIONS

Etude de cas : DLA et
mutualisation des emplois 5

ENTRETIEN

J.-L. Colombiès,
Vice-Président de
la CPCA Midi-Pyrénées 6

CHIFFRES

Structures bénéficiaires
par territoire et
répartition sectorielle 7

ACTUALITÉS

Ressources
du CNAR Culture et
du CNAR Action sociale 8

Le dispositif DLA est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'État et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses Collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif et de ses 106 DLA / 19 C2RA, 5 CNAR a été confiée à l'Avise.

A la phase de mise en place et d'orientation des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) sur l'appui aux activités d'utilité sociale, succède aujourd'hui la phase de maturation du dispositif.

Une période d'évolutions, donc, désormais davantage portées sur les relations des DLA avec leur environnement que sur la dynamique de changement interne.

Une période de nécessaire développement du partenariat : le partage et l'appropriation de l'outil avec et par les acteurs territoriaux doivent désormais s'inscrire comme une évidence dans la stratégie de pilotage.

Pour ce faire, la qualité d'intervention des DLA est primordiale et la mesure de leur impact sur les territoires doit pouvoir donner envie à ces acteurs de s'y impliquer. En 2007, un processus d'évaluation permettra d'apprécier les résultats et la plus-value apportés au développement local afin de mieux appréhender la perception et le mode d'intégration des DLA sur les territoires de Poitou-Charentes, comme c'est le cas dans d'autres régions.

Il s'agit en effet de poursuivre la dynamique d'ancrage territorial du dispositif. C'est-à-dire de faire des DLA des outils naturels d'accompagnement de la stratégie locale en direction des activités d'utilité sociale et notamment des activités associatives.

Pour ce faire, les membres du comité de pilotage picto-charentais ont choisi très tôt de privilégier l'entité "Pays" en terme d'entrée territoriale. A ce jour, le dialogue est construit avec plus d'une vingtaine de Pays et environ une douzaine d'entre eux a signé ou va signer des conventions de partenariat dans le cadre du dispositif : 60 % des territoires sont désormais couverts.

Ainsi, un consensus existe entre les collectivités locales, les différents services déconcentrés de l'État, la Direction régionale de la Caisse des Dépôts et les réseaux associatifs, pour penser que le renforcement de la vie associative sur les territoires est une clé de leur développement, tant du point de vue de la vie citoyenne que du développement socio-économique.

Guy SEGUELA

DIRECTEUR RÉGIONAL DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE
LA FORMATION PROFESSIONNELLE POITOU-CHARENTES

DISPOSITIF ET COLLECTIVITÉS

Les DLA au cœur des politiques départementales

A vocation départementale, le maillage des DLA épouse aujourd'hui plus finement les réalités des territoires. En Bretagne comme dans le Nord - Pas-de-Calais, ils travaillent en cohérence avec les conseils généraux et leur politique de soutien aux structures et aux emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'enjeu est désormais d'y associer l'ensemble des acteurs locaux.

Des conseils généraux souvent précurseurs

Dans les Côtes d'Armor, le conseil général dispose depuis 1994 d'un dispositif d'aide à la création d'emplois associatifs. Comme l'explique Gwendoline Grosjean, du service Développement économique du département, *« lorsque le dispositif DLA s'est mis en place, nous étions des personnes ressources désignées. Cette coopération était d'autant plus naturelle qu'à l'origine, la Bretagne ne comptait qu'un seul DLA »*. Cette complémentarité s'est renforcée à partir de 2005, lorsque le conseil général a mis en place un Fonds d'intervention départemental pour l'économie sociale et solidaire (Fidess), qui permet notamment de financer des études de faisabilité avant la création de structures d'IAE¹.

Dans le Finistère, c'est par le biais de l'adoption de l'Agenda 21, sur son volet accompagnement de l'ESS, qu'Armelle Huruguen, vice-présidente du conseil général, en charge de la culture et de l'animation sociale et de la jeunesse, représente le département aux instances des DLA dont la collectivité finance une partie des crédits d'ingénierie et de fonctionnement. L'investissement est éminemment politique pour un département qui a fait du développement des services à la personne, de l'IAE, de l'accompagnement des emplois du plan de cohésion sociale et des structures sportives, des axes prioritaires. *« Avec moi, deux personnes sont référentes DLA au sein du conseil général »*, précise Armelle Huruguen, expliquant sa participation au dispositif sous forme d'une question-réponse sans appel : *« Pourquoi l'argent public soutiendrait-il de l'expertise privée ? Parce qu'en définitive, cela retourne aux citoyens. Nous devons donc veiller à ce que le dispositif s'adapte aux évolutions du monde associatif, son principal bénéficiaire, que nous connaissons très bien »*.

Des politiques départementales élaborées en partenariat avec les DLA

Le conseil général d'Ille-et-Vilaine a créé le dispositif "conseil consultant", des chèques sur le modèle des chèques conseil de la DDTEFP, mais destinés exclusivement aux structures de l'ESS. *« Nous avons passé une convention avec les prestataires intervenant pour les DLA, afin qu'ils puissent accompagner la création de nouvelles entités de l'ESS »*, explique Anne Le Tellié, chargée de mission ESS. Les rôles de chacun sont clairement répartis : *« Les DLA interviennent auprès des structures ayant au moins un an d'existence, sauf en ce qui concerne le secteur de l'IAE et des SAP². Les entrepreneurs sociaux de l'IAE sont de bons connaisseurs du secteur. On ne part pas de rien en la matière. L'Urei³ les aide à structurer le projet, et nous, nous intervenons avec le DLA pour asseoir économiquement l'entreprise »*.

La même complémentarité est à l'œuvre dans le Nord, où l'URIAE⁴ est présente aux comités d'appui et de pilotage des DLA. Le conseil général, qui finance les 4 DLA du département, a abandonné sa ligne "aide à étude de projet" destinée à financer la pérennisation de postes, pour se concentrer sur l'ingénierie collective concernant l'IAE et les SAP. *« Cette approche collective est rendue possible par le travail des opérateurs DLA qui identifient les problématiques communes (gestion des ressources humaines, commerciales...) avec les acteurs concernés »*, explique Nathalie Lefebvre qui, en tant que chargée de mission insertion économique, représente le département à chacun des comités de pilotage, accompagnée une fois par an de sa vice-présidente. *« Grâce à cette expertise, le dispositif fonctionne très bien, de sorte que le conseil général oriente désormais ses dossiers associatifs vers le DLA. Outre l'efficacité du système, il présente l'avantage d'être gratuit pour les bénéficiaires, alors que le conseil général demande à la structure de financer un tiers de l'ingénierie »*.

Autre exemple de partenariat dans le département du Pas-de-Calais où le conseil général abonde un "fonds d'amorçage associatif" permettant de consolider les deux premières années d'un projet au-delà desquelles les différents fonds de France Active* peuvent prendre le relais. *"C'est important, car il n'existait pas de fonds permettant de financer le démarrage des structures"*, explique Franck Patard, chargé de mission insertion au département. Inseraction 62, qui porte le DLA dans ce département, ainsi que les différents outils financiers de France Active*, est donc en mesure d'offrir une large palette de solutions dans l'accompagnement des structures d'utilité sociale.

Une animation infra-départementale à renforcer

Si les DLA fonctionnent bien avec les outils mis en place par les départements, il y a un enjeu à associer davantage les autres acteurs locaux. Ce qui oblige aussi à repenser

la gouvernance du dispositif. Pour Gwendoline Grosjean, *"le lien entre le DLA et les représentants des instances territoriales (communauté de Pays, syndicats mixtes...) n'est pas assez étroit. Ces représentants territoriaux connaissent pourtant très bien les réalités associatives, les problématiques locales d'insertion. Il faudrait réfléchir à organiser l'intervention des territoires au sein du dispositif"*. Comme le souligne Anne Le Tellié, du conseil général d'Ille-et-Vilaine : *"Les comités de pilotage DLA regroupent pour l'heure, et c'est bien normal, les institutionnels. Il faut trouver le moyen d'y coordonner davantage les actions entre les différents pays"*.

Cette articulation entre les EPCI⁵ et le dispositif s'est néanmoins considérablement développée ces dernières années puisqu'elles sont désormais 144 collectivités à contribuer au financement du dispositif et des accompagnements mis en œuvre.

> Départements et régions : des actions en synergie

L'intervention des conseils régionaux permet *"d'accélérer la structuration du dispositif, en assurant un suivi des structures après le diagnostic effectué"*, souligne Armelle Huruguen, vice-présidente du conseil général du Finistère. Avec ceux des départements, les agents régionaux (Délégués à la jeunesse et aux sports, à l'action culturelle...) siègent, selon les besoins, aux comités de pilotage des DLA, dont la région finance l'ingénierie et le fonctionnement.

Les instances des DLA sont des lieux qui favorisent le développement d'une capacité d'action transversale entre les dispositifs des collectivités. La présence des agents des conseils généraux et des conseils régionaux renforcent la cohérence territoriale des politiques mises en œuvre et le potentiel économique de l'ESS. Pour Nicolas Duhamel, chargé de mission "Services de proximité" de la région Nord-Pas-de-Calais, *"nous favorisons la création d'activité, les DLA assurent leur consolidation et développement"*.

¹ Insertion par l'activité économique

² Services à la personne

³ Union régionale des entreprises d'insertion

⁴ Union régionale de l'insertion par l'activité économique

⁵ Établissement public de coopération intercommunale

* Outils d'expertise et de soutien financiers. Pour en savoir plus : www.franceactive.org

UN DÉVELOPPEMENT *i*NNOVANT

La Fédurok, partenaire actif du dispositif

Impliquée à tous les niveaux du dispositif DLA, la fédération aux 64 structures de musiques actuelles, la Fédurok, est un partenaire important du dispositif. A la fois locale et nationale, cette collaboration témoigne de l'apport incontestable du dispositif aux têtes de réseau et a débouché sur des partenariats durables avec les Centres nationaux d'appui et de ressources (CNAR).

Des relations anciennes

Délégué général du CNAR Culture, Luc de Larminat témoigne du rôle moteur, au sein du dispositif DLA, de la Fédurok, signataire avec 36 autres groupements d'associations d'un contrat d'association avec le CNAR Culture : *“Les rapports entre la Fédurok et Opale, aujourd'hui opérateur délégué du CNAR Culture, remontent au dispositif emplois-jeunes, quand nous avons travaillé sur la pérennisation des emplois aidés”*.

Philippe Berthelot, directeur de la Fédurok, confirme : *“L'articulation avec les DLA a été évidente : étant donné une reconnaissance récente des pouvoirs publics et un environnement complexe, l'accompagnement des structures de musiques actuelles s'imposait, pour son développement et sa professionnalisation”*.

La fédération a impulsé une dynamique. *“Elle a su être critique et vigilante sur la qualité et l'efficacité des outils mis à disposition du secteur associatif. La Fédurok souhaite co-construire avec nous les services développés par le dispositif DLA”*, explique Luc de Larminat.

Un apport indéniable à l'harmonisation du dispositif

L'intervention de la Fédurok consiste en une sensibilisation des adhérents au dispositif lors de l'Assemblée générale, un avis sur le diagnostic du DLA et une mise en relation avec des prestataires spécialisés. Ainsi, près d'un tiers des adhérents ont été accompagnés, en partie grâce à l'engagement de son directeur, présent (comme à l'école de musique Ara de Roubaix) aux lancements de l'accompagnement, aux rencontres avec les partenaires financiers et aux restitutions. Grâce à cette proximité, les remarques et les suggestions des adhérents remontent rapidement à la fédération et renforcent la qualité des ingénieries menées par les DLA.

Enfin, la Fédurok s'appuie sur les CNAR pour travailler sur l'observation ainsi que le suivi des structures avec le CNAR Culture, et sur l'analyse des bilans financiers des adhérents de la fédération avec le CNAR Financement, porté par France Active. Objectif : dégager un “modèle de fonctionnement financier et institutionnel”, en faveur des adhérents et des partenaires de ce secteur d'activité.

→ Plus d'info sur www.la-fedurok.org
et sur www.culture-proximite.org

> Témoignages

■ À Châteaulin (29), Jakez l'Haridon, responsable de la salle de spectacle “Run Ar Puns”, adhérente à la Fédurok depuis 1990, témoigne de l'importance de cet appui : *“Après un accompagnement DLA, nous avons fait appel directement à la Fédurok pour un autre accompagnement qui devait porter sur notre projet de développement. Cela nous a permis de faire un travail en amont de l'élaboration du diagnostic et du cahier des charges par le DLA. La présence de la fédération et du CNAR à ce stade permet d'affirmer auprès du DLA, la*

cohérence politique des projets des adhérents de la Fédurok et de l'orienter sur des pistes de réflexion propres au secteur et réalistes quant aux objectifs culturels et artistiques”.

■ Pour le Florida à Agen, la présence de la fédération lors de la présentation des conclusions du prestataire à l'issue de l'accompagnement a permis de recadrer les propositions de développement économique qui n'étaient pas adaptées au lieu.

Le DLA, un appui à la mutualisation des emplois

ETUDE DE CAS

La mise en place d'emplois partagés entre plusieurs associations d'un même territoire, s'avère, dans certains contextes, une solution adaptée pour maintenir leurs activités. Cette mutualisation des emplois est précisément l'objectif des groupements d'employeurs et des structures fédératives qui portent les emplois pour le compte de leurs membres.

Depuis quelques mois, le DLA accompagne un nombre croissant d'associations dans ce type de démarche innovante. L'une des clés de succès de ces accompagnements repose sur une appropriation individuelle des enjeux et sur une construction, nécessairement collective, des solutions à mettre en œuvre. Illustration en Poitou-Charentes.

L'accompagnement d'un groupement d'employeurs et de ses membres

Le Groupement d'employeurs "Sport Val de Boutonne" réunit des associations sportives et la communauté de communes de Val de Boutonne. Le plan d'accompagnement DLA s'est décomposé en deux phases : l'une en 2005 sur l'appui technique à la création, l'autre en 2007 pour l'accompagnement au développement du groupement d'employeurs (GE). L'accompagnement DLA a permis l'identification de leurs besoins en emplois, dans la définition des actions à mettre en œuvre pour générer des ressources nouvelles et dans la construction de leur budget prévisionnel. Une synthèse de ces temps de travail en individuel a ensuite permis de dresser collectivement un état des lieux des besoins à l'échelle du groupement d'employeurs, en y associant les partenaires publics. Ce travail de synthèse s'est révélé déterminant à plusieurs titres : il a fait apparaître que les emplois pouvaient être pérennisés et qu'un potentiel de ressources financières supplémentaires était envisageable ; il a surtout permis de définir collectivement un plan d'action entre les parties prenantes du projet.

> Principales étapes de l'accompagnement de l'Oscam

- Etape 1 : **Approche du projet de développement et de l'organisation collective**
- Etape 2 : **Accompagnement individualisé des associations**
- Etape 3 : **Elaboration de la stratégie d'appui aux associations**
- Etape 4 : **Renforcement du travail individualisé**
- Etape 5 : **Mutualisation des compétences**
- Etape 6 : **Réunion de restitution collective et de bilan**

L'ancrage des activités d'une fédération au niveau d'un canton

Autre exemple : l'Oscam, un outil fédérateur des associations sportives du canton de Melle, assure des services administratifs et logistiques pour ses adhérents et soutient leurs projets. L'augmentation de la masse salariale liée à la professionnalisation des personnels n'était pas couverte par la capacité de financement des clubs. Sollicité pour rééquilibrer cette situation, à travers notamment l'optimisation des heures travaillées, le DLA a alterné séances d'accompagnement et phases de réflexion.

Plusieurs types de rencontres ont été menées : séances en groupe à effectif réduit, entretiens individuels, consultation collective, réunion générale d'information. S'appuyant sur une analyse contextuelle de l'Oscam et sur un travail de compréhension des problématiques de développement, l'intervention a permis un appui à l'optimisation du fonctionnement interne des associations et à travers cela, de poser les bases d'une mutualisation d'emplois au sein de la fédération.

La démarche partenariale, clé de voute de la mutualisation

Qu'il s'agisse du GE sport Val de Boutonne ou de l'Oscam, les accompagnements collectifs ont permis de pérenniser les emplois et de créer des postes. Ces réussites découlent de la formalisation d'une stratégie commune entre les structures participantes, à partir de l'analyse de leurs propres problématiques. Elles sont ainsi le fruit de dynamiques collectives pour maintenir l'activité des associations sur les territoires dans le cadre de la mutualisation des besoins et de des ressources. Le DLA, à travers sa capacité d'intervention et d'accompagnement, apparaît comme un catalyseur à même de concrétiser ces démarches partenariales.

	GE sport Val de Boutonne	Oscam
Durée de l'accompagnement	Deux accompagnements de 3 mois	4 mois
Nombre de réunions	11	12
Coûts	1 ^{er} accompagnement DLA (création) = 3 691€ + 2 ^{ème} accompagnement (développement) = 4 784€	6 970 €
Nombre d'adhérents	5 associations sportives + la Caisse des Dépôts (CDC)	70 associations sportives
Nombre de salariés	2	6
Partenaires mobilisés	CDC - CDOS - CRGE	Commune - CDC - DDJS

PAROLES DE RÉGION

Midi-Pyrénées

La CPCA Midi-Pyrénées, l'instance de représentation politique des mouvements associatifs, est partie prenante dans le fonctionnement du Dispositif sur sa région.

Entretien avec Jean-Louis Colombiès, Vice-président de la Conférence permanente des coordinations associatives de Midi-Pyrénées (CPCA MP)



J.-L. Colombiès,
Vice-président de la
Conférence permanente
des coordinations associatives
de Midi-Pyrénées (CPCA MP)

La CPCA régionale est longtemps restée en dehors du dispositif : qu'est-ce qui a changé ?

Beaucoup d'argent a été investi dans un dispositif bâti sans concertation avec les représentants du monde associatif, à un moment où, sur le terrain, les subventions se tarissaient. L'inflexion positive des relations avec la CPCA nationale, traduite par la circulaire du 21 septembre 2006 qui annonçait la période de re-conventionnement des DLA et reconnaissait la CPCA comme un membre à part entière du dispositif, a modifié notre approche. Localement, force était de constater que les bénéficiaires jugeaient les prestations globalement positives. L'essentiel toutefois eut lieu en amont, lors d'un grand séminaire régional de la CPCA où étaient présents les membres de la CPCA Poitou-Charentes, qui gère un C2RA. Ce fut l'occasion de s'approprier le dispositif et de décider d'y faire entendre la voix du monde associatif organisé, au niveau régional comme départemental. Nous souhaitons aussi qu'une place plus significative soit faite à nos diverses coordinations parmi les prestataires des DLA.

Comment concilier la culture fédérative et la fonction d'ingénierie ?

C'est toute la difficulté, l'enjeu et la richesse de notre investissement. Ce n'est pas parce qu'on est une fédération qu'on est nécessairement légitime et compétent pour mener ce travail d'ingénierie. Affirmer cela, c'est aussi affirmer clairement que le fait d'être consultant ne vous

qualifie pas d'office à l'accompagnement d'une association. Notre "plus", c'est bien le caractère fédératif et le lien dans la durée... une dimension qui n'est, du reste, pas financée en tant que telle. Nous avons eu du mal à le faire comprendre aux DLA...

Quels outils ont été mis en place pour opérer ce rapprochement avec le dispositif ?

Nous avons mis en place des correspondants départementaux, en respectant la diversité de nos membres (un représentant du sport, de l'action familiale, de l'éducation populaire...). Chacun de nos réseaux représente donc la CPCA au comité d'appui dans un des huit départements. Parallèlement, nous avons monté une commission régionale, le lieu de travail pour ces correspondants, animé par les deux vice-présidents de la CPCA Midi-Pyrénées et auquel se joignent cinq ou six représentants d'autres fédérations associatives. Enfin, un troisième niveau consiste à réunir autour de nos correspondants départementaux toutes les têtes locales de réseaux associatifs. Ce niveau est essentiel car il permet à nos correspondants d'être en prise avec les réalités associatives du territoire. L'amélioration du dispositif ne se fera qu'avec un meilleur ancrage, une plus grande participation des publics auquel il s'adresse prioritairement.

→ Plus d'info sur www.cpc.a.asso.fr

Repères sur le dispositif, ses partenaires et ses bénéficiaires

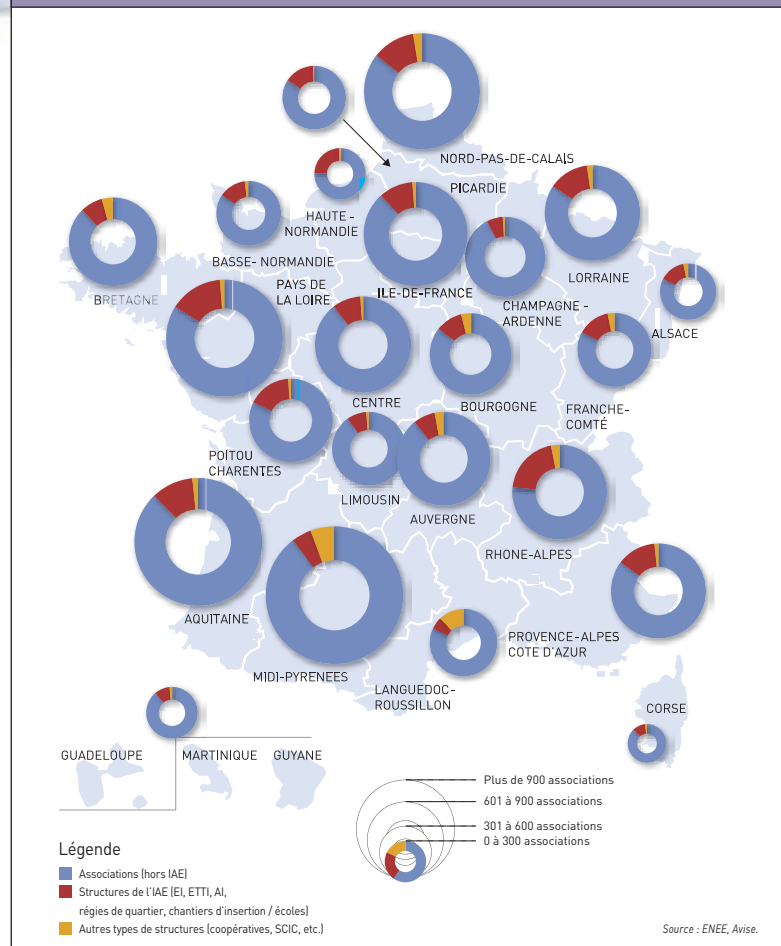
CHIFFRES CLÉS

Le nombre total de bénéficiaires du dispositif depuis sa mise en place en 2002 s'élève à plus de 13 000. Les écarts que l'on peut constater sur le volume de structures accompagnées entre les différentes régions sont liés à la taille des territoires et à la densité du tissu associatif et des structures d'utilité sociale. Ils s'expliquent aussi par une mise en place progressive sur les territoires. Le dispositif est pleinement opérationnel sur l'ensemble des départements français depuis le début de l'année 2006.

Parmi les bénéficiaires, les structures associatives (hors IAE) sont très largement majoritaires puisqu'elles représentent près de 86 % des ingénieries DLA financés depuis 2002. On retrouve ensuite les structures de l'IAE (11 %) et les structures coopératives et autres types de structures (3 %).

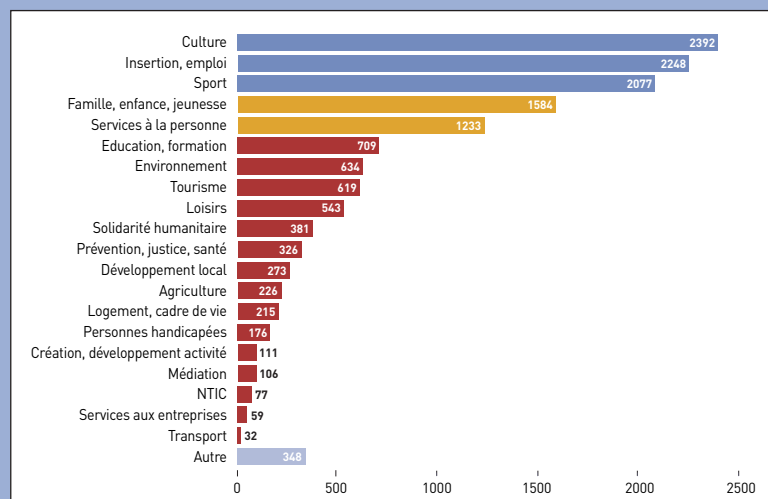
Cependant, depuis 2005, on note une forte hausse des ingénieries mises en place au profit des structures de l'IAE. Cette tendance rejoint l'implication croissante des collectivités territoriales et la mise en œuvre du plan de cohésion sociale.

Types de structures bénéficiaires par territoires entre 2002 et 2007



Répartition par filière d'activité des bénéficiaires du dispositif depuis 2003

Près de la moitié des ingénieries financées par le dispositif DLA touche les secteurs Culture, Insertion-emploi et Sport, avec 6 717 structures accompagnées depuis 2003. On retrouve ensuite de façon significative les filières d'activités inscrites dans le secteur sanitaire et social. En effet, 2 817 structures d'utilité sociale intervenant dans les secteurs Famille, enfance, jeunesse et Services à la personne ont été accompagnées par les DLA. Enfin, plus d'un tiers des structures accompagnées (4 835) couvre 15 secteurs d'activité différents. Cette diversité démontre la capacité du dispositif DLA à couvrir l'ensemble des secteurs d'activité inscrits dans le champ de l'ESS, en apportant des réponses sur un nombre tout aussi important de problématiques et de besoins exprimés par les bénéficiaires de ce dispositif (voir les chiffres parus dans le numéro précédent).



LA *vi* DU DISPOSITIF

Le CNAR Culture édite un Guide juridique et fiscal des radios associatives

Plus de 20 % des 600 radios associatives existantes en France se sont d'ores et déjà tournées vers les DLA. C'est dans ce cadre, et à la demande de nombreuses radios associatives, que ce guide a été réalisé grâce à une collaboration inédite entre cinq DLA (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Haute-Vienne) et le CNAR Culture, en partenariat avec des fédérations associatives. Rédigé par le cabinet Delsol, ce guide clarifie les problématiques juridiques et fiscales rencontrées par les radios associatives.

Ce travail illustre les missions confiées au CNAR Culture : apporter aux salariés et dirigeants des associations culturelles, des éléments concrets pour les aider dans le développement des activités, structures et emplois.

CNAR Action sociale, médico-sociale et santé : soutenir l'amélioration de l'emploi associatif

Consolider et développer les emplois du secteur, telle est la mission du CNAR Action sociale, médico-sociale et santé. Cette démarche implique un accompagnement des associations dans la consolidation de leurs activités d'utilité sociale et le soutien à la viabilité économique.

L'Uniopss¹ coordonne le CNAR Action sociale, médico-sociale et santé, épaulée par les Uriopss² qui portent sur leur territoire régional le dispositif en direction de leurs adhérents et des opérateurs DLA et C2RA.

Dans le cadre de sa mission de définition d'une méthode d'analyse de viabilité économique des associations, le CNAR propose une série de fiches techniques, pratiques et pédagogiques structurées en grandes thématiques (généralités et secteurs, comptabilité, fiscalité, gestion financière, régulation, tarification et modes de coopération). Cette collection s'enrichira tout au long de l'année 2007. Les premières fiches sont d'ores et déjà en téléchargement : la fiscalité des associations, les spécificités comptables des associations, la tarification, la loi 2002-02, l'autorisation.

¹ Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

² Unions régionales interfédérales des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux

RESSOURCES EN LIGNE

De nombreuses ressources sont disponibles sur le site de l'Avisé : www.avise.org

- Guide juridique et fiscal des radios associatives. Opale / CNAR Culture. 116 pages. Avril 2007

A télécharger gratuitement sur <http://radiosassociatives.culture-proximite.org>



- Le lieu de musiques actuelles et amplifiées. État des lieux et enjeux. Collection "Les Repères de l'Avisé", Culture n°2. 11 pages. Janvier 2005.

A télécharger gratuitement sur le site de l'Avisé, rubrique Repères.



- Fiches pratiques de gestion. Uniopss / CNAR Action sociale, médico-sociale, santé. 1^{er} semestre 2007.

A télécharger sur www.avise.org et www.uniopss.asso.fr



- L'Economie sociale et solidaire et les DEEE. Etat des lieux, enjeux et perspectives. Collection "Les Repères de l'Avisé", Insertion par l'activité économique n°2. 12 pages. Juin 2007.

A télécharger gratuitement sur le site de l'Avisé, rubrique Repères.



Avec le soutien de :



Fonds Social Européen

Directeur de la publication : Patrick Gèze - **Comité éditorial et coordination** : Thierry Véclin, Florent Duclos, Karim Zerguit, Brigitte Bruneau, Anne-Sophie Attia, Virginie Hérail
Rédaction : La Péniche, Florent Duclos - **Conception et réalisation** : Groupe Baton Rouge - Poly Print Agence - **ISSN** : en cours - **Dépôt légal** : juillet 2007